

## ESQUISSE D'UN CATALOGUE DES FORMES DE LA CONTRE-ARGUMENTATION

Denis Apothéloz

Le but de cet article est de tenter de dresser une liste des principales formes de la contre-argumentation, au sens où ce terme a été défini plus haut (voir Apothéloz, Brandt & Quiroz, ici même). Cette tentative, qui comporte nécessairement une dimension classificatoire, est fondée sur les hypothèses suivantes :

(1) La contre-argumentation est considérée ici sous son aspect de pratique langagière, et comme un sous-ensemble des multiples pratiques langagières qui sont constitutives de notre compétence communicative. On peut ainsi la concevoir comme un « jeu de langage »—pour reprendre l'expression chère à Wittgenstein. Les diverses formes que revêt ce jeu de langage sont comme autant de modalités d'un même comportement, et c'est en quoi leur étude et leur formalisation relève, pour une part au moins, de la logique.

(2) Les formes de la contre-argumentation ne sont pas en nombre illimité. On postulera ici qu'elles peuvent toutes être ramenées à quelques types simples ou à une combinaison de ces types, qui constituent en quelque sorte l'instrumentation contre-argumentative dont dispose tout sujet parlant se trouvant en situation polémique. Cet article a précisément pour but l'identification et la description de ces types.

(3) La description des mécanismes logiques sous-jacents aux différentes formes de la contre-argumentation doit nécessairement prendre en considération des contenus implicites. Elle ne peut pas se borner à enregistrer des faits discursifs « de surface ». Les analyses qui suivent se présentent donc pour la plupart comme des reconstructions de ces mécanismes.

L'élaboration d'une classification de ce type, même si le produit peut apparaître plus ou moins achevé, ne constitue bien sûr pas une fin en soi. Résultat de multiples tâtonnements, cette classification devrait à son tour faire l'objet d'une analyse et d'une confrontation avec les données empiriques. Sa finalité est donc d'abord heuristique.

### 1. Définitions et notation

#### L'argument : fonctions et contenus

Un argument sera défini comme un couple fonctionnel constitué d'une conclusion et d'une (ou de plusieurs) raison(s) donnée(s) pour cette conclusion. Conclusion et raison seront considérées ici comme des fonctions duales, chacune d'elles s'appliquant à un contenu. Le contenu est en lui-même indépendant de la fonction de conclusion ou de raison qu'il se voit attribuer dans l'argument. Un argument sera dès lors noté comme suit :

$$[C(x), R(y)]$$

$C$  et  $R$  désignant les fonctions de conclusion et de raison affectées respectivement aux contenus  $x$  et  $y$ . La distinction entre fonction et contenu est essentielle pour l'analyse de la contre-argumentation. Rejeter le contenu d'une raison ou d'une conclusion est en effet tout autre chose que de rejeter l'utilisation de ce contenu comme raison ou comme conclusion. Dans le premier cas, le contenu est déclaré faux ou non vraisemblable; dans le second, c'est l'attribution de la fonction de raison ou de conclusion à tel contenu qui est déclarée inacceptable, et ceci d'une façon qui peut être tout à fait indépendante d'une quelconque appréciation de la vérité ou de la vraisemblance de ce contenu.

Le schéma d'argument  $[C(x), R(y)]$  se lit: « $y$  constitue une raison pour conclure  $x$ », ou encore «la raison  $y$  autorise à

(permet de) conclure  $x$ »<sup>1</sup>. Tout argument peut entrer comme contenu dans un argument de rang supérieur, et se voir ainsi attribuer la fonction de raison ou celle de conclusion.

#### Négation de contenu, négation de fonction et négation d'argument

On écrira  $C(\text{non } x)$  et  $R(\text{non } y)$  la négation portant respectivement sur le contenu de la conclusion et sur le contenu de la raison;  $\text{non } C(x)$  et  $\text{non } R(y)$  celle portant respectivement sur la fonction de conclusion et sur la fonction de raison. Si on note  $X$  et  $Y$  les contenus de la conclusion et de la raison indépendamment du fait qu'ils soient ou non niés, on obtient les quatre possibilités d'enchaînements suivantes :

- $Y$  est une raison pour conclure  $X$   
soit:  $[C(X), R(Y)]$
- $Y$  n'est pas une raison pour conclure  $X$   
soit:  $[C(X), \text{non } R(Y)]$
- $Y$  est une raison pour ne pas conclure  $X$   
soit:  $[\text{non } C(X), R(Y)]$
- $Y$  n'est pas une raison pour ne pas conclure  $X$   
soit:  $[\text{non } C(X), \text{non } R(Y)]$

Seuls le premier et le troisième enchaînements sont des arguments au sens défini ci-dessus, c'est-à-dire consistent à *donner des raisons pour*. Le deuxième et quatrième enchaînements sont des négations d'argument, mais ne constituent pas en eux-mêmes des arguments. Ils peuvent en revanche entrer comme contenus, ayant fonction de conclusion ou de raison, dans un argument de rang supérieur.

Nous excluons donc de la combinatoire toutes les notations de la forme:  $[\dots, \text{non } R(Y)]$ . Dès lors, un argument présentera nécessairement l'une des huit formes suivantes :

<sup>1</sup> Cette notation constitue un développement de la notation que nous avons utilisée dans des travaux antérieurs (Apothéloz 1987, Apothéloz & Miéville 1989).

1. [C(x), R(y)]
2. [C(x), R(non y)]
3. [C(non x), R(y)]
4. [C(non x), R(non y)]
5. [non C(x), R(y)]
6. [non C(x), R(non y)]
7. [non C(non x), R(y)]
8. [non C(non x), R(non y)]

Quant aux enchaînements qui ne sont pas des arguments mais des négations d'argument, ils seront également notés entre crochets, mais la négation de la fonction de raison sera déplacée de façon à porter sur l'ensemble de l'enchaînement. D'où les deux schémas :

non [C(X), R(Y)]  
non [non C(X), R(Y)],

$X$  et  $Y$  pouvant, comme précédemment, être instanciés respectivement par  $x$  ou  $\text{non } x$  et par  $y$  ou  $\text{non } y$ . Ces deux schémas seront désormais appelés *rejets d'argument*. Lorsqu'un enchaînement de ce type entre comme contenu ayant fonction de conclusion ou de raison dans un argument de rang supérieur, on obtiendra par exemple un argument de la forme

[non C(x), R(non [C(x), R(y)])].

La distinction entre négation du contenu et négation de la fonction peut être rapprochée de la distinction entre non-vérité et non-assertabilité, ou encore de l'opposition proposée par Dummett (1973) entre assertion d'une proposition négative, et négation opérant en dehors du champ de l'opérateur frégeén de l'assertion, soit entre  $\vdash \text{non } A$  et  $\text{non } (\vdash A)$ .

### Argument et contre-argument

Un contre-argument est formellement un argument et ne s'en distingue que fonctionnellement, c'est-à-dire dans la relation d'opposition qu'il entretient avec un autre argument. On appellera plus particulièrement ici *contre-argument* tout argument qui s'oppose à un autre argument en en disqualifiant la conclusion.

Avant de présenter une classification des contre-arguments, nous allons illustrer par quelques exemples le fonctionnement de la notation exposée ci-dessus.

Soit l'argument (1) et les deux répliques contre-argumentatives (1a) ou (1b).

- (1) - Pierre doit être encore là. Sa voiture est dans la cour.  
(1a) - Non, Pierre est parti. Je l'ai vu sortir il y a cinq minutes.  
(1b) - Mais je l'ai vu sortir il y a cinq minutes.

La réplique (1a) consiste d'une part à rejeter le contenu de la conclusion «Pierre doit être encore là» («Non, Pierre est parti»), d'autre part à étayer ce contenu nié en apportant un nouveau contenu à titre de raison («Je l'ai vu sortir il y a cinq minutes»). Notons :

$p$  =df «Pierre doit être encore là»  
 $v$  =df «Sa voiture est dans la cour»  
 $s$  =df «Je l'ai vu sortir il y a cinq minutes».

(1) peut être noté : [C(p), R(v)]. (1a) sera alors transcrit :

(1a') [C(non p), R(s)]

formule qu'on peut paraphraser : «Le fait que j'aie vu Pierre sortir il y a cinq minutes est une raison pour conclure qu'il est faux qu'il soit encore là».

La réplique (1b) consiste seulement en l'apport d'une raison négative, c'est-à-dire anti-orientée relativement à la conclusion «Pierre doit être encore là», mais sans que le contenu de cette conclusion soit explicitement nié. Telle quelle, cette raison n'est pas une raison pour *non p*, mais une raison pour ne pas conclure *p*. La conclusion est en quelque sorte ici momentanément suspendue. (1b) sera donc noté :

(1b') [non C(p), R(s)]

formule qu'on peut paraphraser : «Le fait que j'aie vu Pierre sortir il y a cinq minutes est une raison pour ne pas conclure qu'il est encore là».

Soit maintenant l'argument (2) et les répliques contre-argumentatives (2a) ou (2b).

- (2) - Marie va certainement rater ses examens. Elle a très peu travaillé.
- (2a) - Marie? Elle n'a pas arrêté de travailler.
- (2b) - Ce n'est pas parce qu'elle a très peu travaillé qu'elle va pour autant rater ses examens.

(2a) consiste à nier le contenu de la raison «Marie a très peu travaillé» et à présenter ce contenu nié comme une raison pour ne pas conclure «Marie va certainement rater ses examens». Notons :

r =df «Marie va certainement rater ses examens»

t =df «Elle a très peu travaillé».

(2) sera noté: [C(r), R(t)]. On a alors pour (2a):

(2a') [non C(r), R(non t)],

soit «Le fait qu'il est faux que Marie ait très peu travaillé est une raison pour refuser de conclure qu'elle va certainement rater ses examens».

La réplique (2b) accepte quant à elle le contenu de la raison «Marie a très peu travaillé», mais refuse d'y voir une raison suffisante pour conclure que «Marie va certainement rater ses examens». (2b) apparaît donc d'une part comme un rejet d'argument—soit: non [C(r), R(t)]—et présente d'autre part ce rejet comme destiné à nier qu'on puisse conclure *r*. Il s'agit donc bien d'un argument et on le notera :

(2b') [non C(r), R(non [C(r), R(t)])]

Cet argument pourrait lui-même être étayé (cf. «Marie est une fille extrêmement douée, tu sais»); il constituerait alors tout entier le contenu d'une conclusion étayée elle-même par une raison.

Il convient de souligner ici la polyvalence des rejets d'argument, et en particulier des formulations du genre «*Ce n'est pas parce que Y que X*», qui peuvent être interprétées comme (a), comme (b) ou comme (c).

- (a) Il est vrai que *Y*, mais *Y* ne permet pas de conclure *X*.
- (b) Il est vrai que *Y* et que *X*, mais ce n'est pas *Y* qui permet de conclure *X*.
- (c) Il est vrai que *X* mais il n'est pas vrai que *Y*: ce n'est donc pas *Y* qui permet de conclure *X*.

Le cas (a) consiste à inverser l'orientation argumentative de *Y*; il est illustré par la réplique (2b) ci-dessus. Le cas (b) revient à nier l'existence d'une relation entre *X* et *Y*, donc à refuser de considérer que *Y* présente une quelconque orientation argumentative relativement à *X*. Enfin le cas (c) consiste à réfuter *Y* tout en acceptant *X*, sans toutefois nier que *Y* soit argumentativement orienté relativement à *X*. (b) peut être illustré par la réplique suivante :

- (2c) - C'est pas parce qu'elle a peu travaillé, qu'elle va rater ses examens; (c'est à cause du trac).

Quant à l'interprétation (c), elle s'applique à (3a).

- (3) - Antoine nous a quittés précipitemment. Je crois qu'il était fâché.  
 (3a) - Tu te fais des idées. C'est pas parce qu'il était fâché, qu'il est parti; (c'est parce qu'il avait un rendez-vous).

A l'oral, l'interprétation (a) se distingue des interprétations (b) et (c) par un contour intonatif particulier. Ceci tient au fait que le segment intonativement marqué et dont l'information est présentée comme nouvelle (c'est-à-dire le focus informationnel) est toujours le segment contesté, à savoir  $C(x)$  pour l'interprétation (a), et  $R(y)$  pour (b) et (c). Dans les exemples ci-dessus, ces interprétations ont été suggérées en jouant sur la ponctuation et sur une continuation possible des répliques.

Nous avons vu avec l'exemple (2b) comment noter l'interprétation (a) du rejet d'argument, et comment ce rejet pouvait être reconstruit comme un argument à part entière. Il reste maintenant à examiner le cas (b), illustré par (2c), et le cas (c) illustré par (3a). Plus précisément il s'agit de déterminer si ces rejets d'argument sont susceptibles d'être reconstruits comme des arguments.

Il n'y a pas de relation conclusion-raison reconstituable dans le rejet d'argument de la réplique (2c), puisque les contenus de la conclusion et de la raison sont tous deux reconnus comme vrais. L'auteur de (2c) ne fait que préparer une substitution de raison. Cet exemple sera donc décrit comme un pur rejet d'argument (2c').

(2c') non  $[C(r), R(t)]$

L'exemple (3a) présente en revanche une structure conclusion-raison. Le rejet de l'argument est en effet étayé par la réfutation du contenu de la raison : il n'est pas vrai qu'Antoine nous a quittés précipitemment parce qu'il était fâché, pour la simple raison qu'il n'est pas vrai qu'il était fâché. Ceci sera noté :

(3a')  $[C(\text{non } [C(p), R(f)]), R(\text{non } f)]$

avec :

p =df «Antoine est parti précipitemment»  
 f =df «Antoine était fâché».

En résumé, le rejet d'argument peut donner lieu à trois figures distinctes :

1. La disqualification de la conclusion par rejet de l'argument.
2. Le rejet d'argument pur.
3. Le rejet de l'argument par réfutation du contenu de la raison.

Seules les figures 1 et 3, illustrées respectivement par les exemples (2b) et (3a), constituent des arguments. Par ailleurs seule la figure 1 est un contre-argument au sens strict, c'est-à-dire présente la structure d'un argument et atteint la conclusion.

Cette discussion montre clairement tout l'intérêt qu'il y a à ne pas s'en tenir uniquement à ce qui est dit, mais à décomposer la mécanique logique de la contre-argumentation pour en reconstruire formellement les articulations profondes.

## 2. Les formes de la contre-argumentation : Description et classification

Ces formes seront toutes décrites comme des répliques possibles à un argument de la forme  $[C(x), R(y)]$ . Cette notation transcrit donc les énoncés initiatifs de chacun des exemples donnés ci-dessous. Pour l'essentiel, la classification qui suit est fondée sur les différentes opérations qui peuvent affecter  $R(y)$  ou l'un de ses éléments.

Comme nous l'avons déjà vu avec l'exemple (1), certaines des catégories que nous distinguerons peuvent conduire soit au rejet du contenu  $x$  de la conclusion ( $C(\text{non } x)$ ), soit au refus de con-

clure  $x$  (*non*  $C(x)$ ). Par mesure de simplification nous noterons par  $K$  l'existence de ces deux possibilités.

#### A. Interventions disqualifiant la conclusion

Mis à part les simples réfutations du contenu de la conclusion, assertées sans aucun mécanisme d'étayage, on distinguera les procédures suivantes qui sont toutes des contre-arguments au sens strict.

##### A1. Ignorance ou maintien de $y$ et introduction d'une raison nouvelle et anti-orientée

Il s'agit des contre-arguments de la forme :

[K, R(z)]

$z$  étant présenté comme anti-orienté relativement à  $x$ . Ils peuvent soit ignorer purement et simplement  $y$ , soit le maintenir mais en ignorant sa fonction de raison. En voici un exemple :

- (4) - Le dernier bouquin de Paul va faire un tabac.  
Plus démagogique tu meurs.  
(4a) - Tu sais, les lecteurs commencent à se lasser.

Cet échange est argumentativement analogue à l'échange (1)-(1b) examiné plus haut.

##### A2. Etayage de $y$ par une raison nouvelle et anti-orientée

Ces contre-arguments présentent la forme :

[K, R([C(y), R(z)])].

Reprenons l'argument (1), auquel il sera répliqué ici par (1c).

- (1) - Pierre doit être encore là. Sa voiture est dans la cour.

- (1c) - Mais non Pierre est parti. Sa voiture doit de nouveau être en panne.

Ce type de procédure consiste donc non seulement à reconnaître la vérité ou la vraisemblance du fait  $y$  évoqué à titre de raison, mais encore à l'intégrer dans le contre-argument en lui apportant une explication.  $y$  se voit ainsi attribuer une fonction de conclusion relativement à la raison nouvelle  $z$ , et c'est l'ensemble de cet argument qui est donné comme raison pour disqualifier la conclusion.

##### A3. Réfutation de $y$

Selon que *non*  $y$  est étayé ou non, ces contre-arguments présentent l'une des deux formes suivantes :

A3.1 [K, R(non  $y$ )]

A3.2 [K, R([C(non  $y$ ), R(z)])]

L'argument (1) ci-dessus se prête à ce type de contre-argument.

- (1d) - Mais non, Pierre est parti. C'est pas sa voiture qui est dans la cour: la sienne est grise.

(1d) présente la forme A3.2. L'exemple (2a) examiné plus haut est argumentativement analogue. Il procède également par réfutation du contenu de la raison, sans toutefois étayer ce rejet (forme A3.1) ni réfuter explicitement le contenu de la conclusion.

##### A4. Inversion de l'orientation argumentative de $y$

On distinguera ici deux cas, suivant que l'inversion de l'orientation argumentative de  $y$  conduit: (a) à rejeter l'argument et à présenter ce rejet comme une raison pour refuser de conclure  $x$ ; ou (b) à présenter  $y$  comme une raison directe pour conclure à *non*  $x$ . Soit :

A4.1 [non C(x), R(non [C(x), R(y)])]

A4.2 [C(non x), R(y)]

Le premier cas est illustré par la réplique (2b) déjà présentée pour exemplifier le rejet d'argument. Il s'agit donc de ce que nous avons appelé une *disqualification de la conclusion par rejet de l'argument*.

- (2) - Marie va certainement rater ses examens. Elle a très peu travaillé.  
 (2b) - Ce n'est pas parce qu'elle a très peu travaillé qu'elle va pour autant rater ses examens.

Une intervention du genre «Elle a pas beaucoup travaillé. Et alors?» serait décrite de façon identique.

Quant au second cas, il pourrait être illustré par une réplique comme (2d).

- (2d) - Mais non! C'est justement parce qu'elle a peu travaillé que cette fois-ci elle a toutes les chances de réussir; (pour une fois, elle ne se présentera pas complètement épuisée devant les experts).

### B. Interventions ne disqualifiant pas la conclusion

Nous avons déjà signalé que ces interventions ne sont pas considérées ici comme des contre-arguments, parce qu'elles ne mènent ni à une réfutation du contenu de la conclusion ni à un refus de conclure par ce contenu. L'une d'entre elles, d'ailleurs, ne peut pas même être décrite comme un argument. Toutefois elles n'en présentent pas moins une valeur polémique, et c'est pourquoi nous avons jugé utile de les répertorier.

#### B1. Rejets d'argument purs

Ils sont «purs» en ceci qu'ils ne sont produits ni pour rejeter le contenu de la conclusion, ni pour rejeter celui de la raison.

Seule la présence d'une relation entre ces deux contenus—c'est-à-dire l'existence d'une orientation argumentative de *y* relativement à *x*—fait ici l'objet d'une contestation. La fonction de ces procédures est généralement de préparer l'introduction d'une nouvelle raison, qui sera substituée à celle de l'argument rejeté et présentée comme ayant les qualités requises pour en étayer la conclusion. Les rejets d'argument purs ne sont donc pas des arguments, bien qu'ils débouchent fréquemment sur la construction d'un argument. En conséquence on les notera simplement comme suit :

non [C(x), R(y)]

La réplique (5a) est un exemple de ce type de procédure.

- (5) - La soirée chez Marie a été mortellement ennuyeuse. Marie n'a pas arrêté de nous casser les pieds avec ses examens.  
 (5a) - C'est pas parce qu'elle nous a cassé les pieds avec ses examens, que c'était mortel, (c'est parce que Pierre faisait la gueule).

On se trouve donc ici dans une situation analogue à celle décrite à propos de (2c). Signalons que les rejets d'argument purs peuvent donner lieu à diverses formulations, comme en témoigne (5b).

- (5b) - Même si Marie ne nous avait pas ennuyés avec ses examens, la soirée aurait quand même été mortelle, parce que...

#### B2. Rejets d'argument par réfutation du contenu de la raison

Ils consistent à réfuter *y* et à présenter cette réfutation comme une raison pour conclure au rejet de l'argument—sans toutefois nier que *y* soit argumentativement orienté vers *x*. La réplique (3a) était de ce type. En voici un autre exemple.

- (6) - Antoine travaille comme un forcené, parce qu'il est ambitieux.
- (6a) - C'est pas par ambition, qu'Antoine travaille comme un forcené : Antoine n'a aucune ambition. (C'est parce que son job le passionne).

Ces procédures seront notées :

$[C(\text{non } [C(x), R(y)]), R(\text{non } y)]$

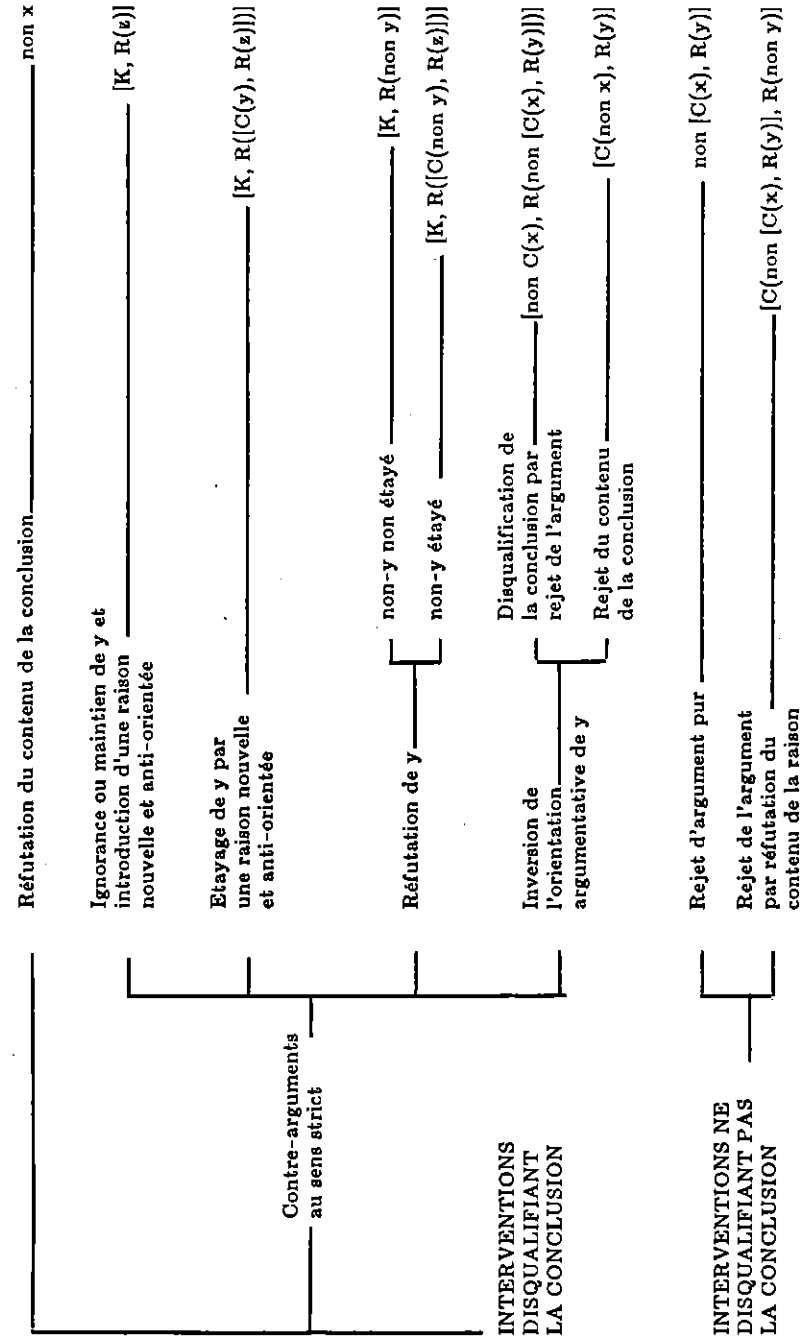
Il convient d'être attentif au fait que les rejets d'argument par réfutation du contenu de la raison sont souvent formulés de façon identique aux rejets d'argument purs. Le risque de confusion est d'autant plus grand que l'une et l'autre de ces procédures servent systématiquement à préparer l'introduction d'une nouvelle raison (dans les exemples ci-dessus, cette dernière a été indiquée entre parenthèses). Cette similitude de la formulation tient à ce que dans les rejets d'argument par réfutation du contenu de la raison, la réfutation de  $y$  peut être implicite, c'est-à-dire réalisée dans le même mouvement que le rejet de l'argument. Il est donc souvent nécessaire de solliciter le contexte pour trancher entre les deux cas.

L'ensemble des distinctions établies ci-dessus est représenté dans la Fig. 1.

### 3. Vérité/vraisemblance, complétude, pertinence et orientation

Nous avons déjà mentionné dans ce même fascicule ces quatre dimensions de tout argument (cf. Apothéloz, Brandt & Quiroz ici même, paragraphe 4), qui apparaissent précisément quand celui-ci fait l'objet d'une contestation. Elles sont analysées en détail et exemplifiées dans l'article de P.-Y. Brandt, ici même. Nous aimerions toutefois montrer comment la classification qui vient d'être exposée permet d'en rendre compte. Rappelons tout d'abord brièvement de quoi il s'agit.

*Avance et les procédures n'exclut les autres !*





Les notions de vérité/vraisemblance et de complétude concernent les raisons. Ainsi, lorsqu'un argument est contesté et que l'opposant fait porter son désaccord sur les raisons, deux modes de contestation sont possibles : l'opposant peut soit nier la vérité/vraisemblance de tout ou partie des raisons, soit déclarer celles-ci incomplètes, c'est-à-dire signaler qu'elles ne prennent pas en considération tous les éléments de la situation. Le désaccord portant sur la complétude conduit donc à la présentation d'un élément nouveau et donné comme anti-orienté relativement à la conclusion contestée.

Les notions de pertinence et d'orientation argumentative concernent l'argument dans son ensemble. Lorsque l'opposant fait porter son désaccord sur la pertinence de l'argument, il refuse de considérer qu'il y ait quelque relation que ce soit—et en particulier une relation d'orientation argumentative—entre le contenu de la (des) raison(s) et celui de la conclusion. Lorsque le désaccord porte sur l'orientation argumentative de la (des) raison(s), l'opposant inverse cette orientation et montre que le (les) contenu(s) évoqué(s) à titre de raison plaide(nt) en réalité *en défaveur* de la conclusion.

On pourrait considérer que ces quatre dimensions sont constitutives de tout argument, du moins aussi longtemps que celui-ci n'a pas fait l'objet d'une contestation. Acquiescer à un argument reviendrait alors de fait, et simultanément :

- (a) à accepter comme vrai ou vraisemblable le ou les contenus des raisons;
- (b) à reconnaître la complétude des raisons, c'est-à-dire à admettre qu'il n'existe pas de raison non évoquée et susceptible d'être orientée contre la conclusion proposée;
- (c) à reconnaître qu'il y a quelque pertinence à relier argumentativement les contenus de la conclusion et de la raison, donc à construire  $[C(x), R(y)]$  à partir de  $x$  et de  $y$ ;
- (d) à reconnaître que le contenu de la raison est argumentativement orienté *vers* le contenu de la conclusion.

Voyons maintenant, en utilisant le système de notation développé plus haut, à quels schémas correspondent ces quatre modes de contestation (*cf.* Tab. 1).

*Contestation portant sur la vérité/vraisemblance de y*

- A3.1 :  $[K, R(\text{non } y)]$
- A3.2 :  $[K, R([C(\text{non } y), R(z)])]$
- B2 :  $[C(\text{non } [C(x), R(y)]), R(\text{non } y)]$

*Contestation portant sur la complétude des raisons*

- A1 :  $[K, R(z)]$
- A2 :  $[K, R([C(y), R(z)])]$
- A3.2 :  $[K, R([C(\text{non } y), R(z)])]$

*Contestation portant sur la pertinence de l'argument*

- A2 :  $[K, R([C(y), R(z)])]$
- A4.1 :  $[\text{non } C(x), R(\text{non } [C(x), R(y)])]$
- B1 :  $\text{non } [C(x), R(y)]$

*Contestation portant sur l'orientation argumentative de y relativement à x*

- A4.1 :  $[\text{non } C(x), R(\text{non } [C(x), R(y)])]$
- A4.2 :  $[C(\text{non } x), R(y)]$

Tab. 1

La réfutation de la vérité/vraisemblance du contenu de la raison est présente dans les deux schémas que nous avons appelés *réfutation de y* (A3.1, A3.2) ainsi que dans le *rejet de l'argument par réfutation du contenu de la raison* (B2). A noter que lorsque la réfutation de  $y$  est elle-même argumentée (A3.2), la procédure de contestation porte également sur la complétude.

Le désaccord portant sur la complétude concerne les schémas nommés *ignorance ou maintien de y et introduction d'une raison nouvelle et anti-orientée* (A1), *étayage de y par une raison nouvelle et anti-orientée* (A2), ainsi que les *réfutations de y* lorsqu'elles sont argumentées (A3.2). A noter que les trois schémas comportant un rejet d'argument (A4.1, B1, B2), dans la mesure où ils entrent fréquemment dans des procédures consistant à introduire de nouveaux éléments dans la polémique, peuvent être liés à un désaccord portant sur la complétude.

La contestation de la pertinence est présente dans le schéma A2 (*étayage de y par une raison nouvelle et anti-orientés*), dans A4.1 (*disqualification de la conclusion par rejet de l'argument*), ainsi que dans B1 (*rejet d'argument pur*).

La contestation de l'orientation argumentative de la raison concerne les deux schémas rendant compte de l'*inversion de l'orientation argumentative de y* (A4.1 et A4.2).

### Références

- APOTHÉLOZ, D. (1987). Logical and non-logical foundations of argumentation. In: F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, C.A. Willard (eds), *Argumentation: Perspectives and Approaches*. Dordrecht: Foris, 407-417.
- APOTHÉLOZ, D. & MIÉVILLE, D. (1989). Matériaux pour une étude des relations argumentatives. In: C. Rubattel (sous la dir. de), *Modèles du discours. Recherches actuelles en Suisse romande*. Berne: Peter Lang, 247-260.
- DUMMETT, M. (1973). *Frege: Philosophy of Language*. London: Duckworth.

## MODALITES ET CONTRE-ARGUMENTATION

Gustavo Quiroz

### 1. Considérations sur les modalités logico-discursives

Dans ce qui va suivre nous présenterons sommairement quelques considérations sur les phénomènes de modalité et de négation qui interviennent dans l'argumentation. L'étude de ceux-ci nous a conduit à distinguer les phénomènes modaux manifestés linguistiquement de ceux qui fondent la production de la signification et qui sont des opérations cognitives. A ce niveau cognitif, notre intérêt se portera sur la logique discursive de l'échange argumentatif.

Nous allons tout d'abord donner un aperçu général de notre approche de la théorie modale, pour être ainsi en mesure de montrer de quelle manière les phénomènes modaux opèrent au cours d'une contre-argumentation.

#### 1.1. Notions de théorie modale

Au niveau cognitif, les phénomènes modaux constituent une opération essentielle de la schématisation des objets du discours. C'est en ce sens que Ch. Bally affirmait, il y a déjà un demi-siècle, «que penser c'est réagir à une représentation en la constatant, en l'appréciant ou en la désirant» (1950: 35). Les modalités sont en rapport avec ce «réagir», lequel n'est qu'une réaction du sujet face à un contenu de jugement; c'est ce que Grize appelle l'opération de prise en charge. Par l'acte cognitif modal, les représentations sont actualisées en tant que prise en charge du sujet. (Bally 1950; Grize 1982). Nous concevons donc l'opération modale comme un acte de jugement, c'est-à-dire comme